



Le lundi 4 mai 2020

Modalités organisationnelles en vue de la réouverture de l'école le 11 mai.

(au stade de Projet)

Préambule :

Assurer la sécurité des élèves et des personnels, que ce soit en cette période de crise ou en temps normal, est une obligation de moyens et non de résultat. A travers les modalités organisationnelles, pensées en prévision de la réouverture de l'école, tous les moyens sont mis en œuvre pour parvenir au respect du protocole sanitaire. **Il n'incombe pas au chef d'établissement, aux enseignants et aux personnels de l'établissement de garantir l'absence de toute exposition à un risque de contamination mais de l'éviter le plus possible.**

L'accueil des élèves

- Réouverture progressive de l'école :

- **Le 12 mai** pour les élèves en élémentaire et de la Grande Section.
- **Une date ultérieure**, non définie à ce jour, pour les TPS, PS et MS.

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

- Accueil des élèves à l'école 1 jour sur 2. Le groupe 1 viendra le lundi et le jeudi. Le groupe 2 viendra le mardi et le vendredi.

- Les groupes 1 et 2 ont été constitués en tenant compte prioritairement de la problématique des familles ayant deux enfants ou plus scolarisés à l'école. Cette répartition des élèves permet qu'une fratrie soit présente le même jour.

- Un élève qui est considéré comme une personne à risque ne peut pas aller à l'école.

- Un élève dont un des parents est considéré comme une personne à risque ne peut pas aller à l'école.

Dans le cas où les élèves de TPS-PS pourront être accueillis plus tard à l'école.

Dominique Courivaud, étant une personne à risque et ne pouvant donc pas revenir à l'école, c'est Julie Hlavacek qui aura à charge d'effectuer les cours auprès de ses élèves de CP-CE1. Nous souhaitons privilégier l'enseignement en présentiel devant des élèves de CP-CE1. L'accueil des TPS et PS se fera par le personnel OGEC sous la responsabilité des enseignantes de maternelle.

*N.B : En cas de présence à l'école de Cyril Poissonnet, enseignant du regroupement d'adaptation, c'est lui qui aura à charge d'effectuer les cours auprès des CP-CE1 de la classe de Dominique Courivaud, libérant ainsi Julie Hlavacek qui pourra alors rejoindre ses élèves de TPS et PS.

L'accueil des élèves des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire

Le service d'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire sera maintenu dans les mêmes conditions qu'avant le déconfinement. L'accueil des enfants des personnels concernés sera donc assuré.

Pour rappel la liste des personnels concernés a ainsi été établie par le gouvernement :

- Tous les personnels travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- Tous les personnels travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées.
- Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfetures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- Les services en charge de la protection de l'enfance : services d'aide sociale à l'enfance (ASE) et protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et les services de prévention spécialisée. Les professionnels relevant de ces structures éligibles au dispositif sont les suivants : travailleurs sociaux, techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues.
- Les personnels participant aux forces de sécurité intérieure (gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels, personnels des préfetures indispensables à la gestion de la crise).

Le Ministère de l'Education Nationale nous a indiqué que pour faciliter la reprise du travail des enseignants et des personnels au sein des établissements, on pourra accueillir les enfants de ces enseignants et personnels qui seraient scolarisés dans un autre établissement.

- Les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire du groupe 1 (lundi et jeudi) seront répartis dans les classes le mardi et jeudi si le nombre d'enfants par classe ne dépasse pas 15 élèves. (*En dernier recours, un petit groupe sera pris en charge par un personnel OGEC*). Même modalité pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire du groupe 2.

L'accueil des élèves à la Périscolaire le matin

- **Seuls les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire bénéficient de l'accueil périscolaire le matin.** L'accueil s'effectue par la porte de la garderie en tenant compte du marquage au sol pour respecter la distanciation physique. Le parent accompagnant son/ses enfants aura **INTERDICTION** de rentrer dans la salle de la garderie. L'enfant se lave les mains en entrant. Un distributeur de gel hydro-alcoolique est installé à cet effet à l'entrée de la garderie. Si le nombre dépasse les 10 enfants, les élèves du cycle 2 et 3 iront sur la cour (ou sous un préau en cas de mauvais temps).

- Pour les autres familles ayant habituellement besoin de ce service le matin mais qui ne pourront pas en bénéficier, nous leur organiserons une ouverture **dès 8h30** dans les classes.

L'accueil des élèves à la Périscolaire le soir

- **Le service de garderie sera FERMÉ. Seuls les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire bénéficient de l'accueil périscolaire le soir.** Le parent venant chercher son/ses enfants aura **INTERDICTION** de rentrer dans la salle de la garderie. **A partir de 17h30**, les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire seront regroupés dans la salle de la garderie sous la responsabilité du personnel OGEC.

Pour les autres familles ayant habituellement besoin de ce service le soir mais qui ne pourront pas en bénéficier, leur(s) enfant(s) aura(ont) la possibilité de rester dans sa/leur classe **jusqu'à 17h30** sous la responsabilité de son enseignant. **Si un parent ne respecte pas cet horaire de 17h30, la famille ne bénéficiera plus de cette modalité de garde spécifique.**

L'accueil des élèves en classe

- **De 8h30 à 8h40**, arrivée des élèves ayant pour habitude d'avoir recours le matin à la périscolaire.

- **De 8h40 à 8h50**, arrivée des enfants, **accompagnés d'UN adulte**, qui n'ont ni frère ni sœur dans l'école.

- **De 8h50 à 9h00**, arrivée des enfants en fratries, **accompagnés d'UN adulte**.

- Parents et enfants empruntent « **le cordon sanitaire** ». Ce cordon sanitaire a pour but de fluidifier les entrées et les sorties des familles.

- Pour permettre à plusieurs familles de rentrer sur la cour tout en respectant la distanciation physique, le premier parent à emprunter le cordon sanitaire doit avancer jusqu'au marquage au sol le plus proche du portail situé à proximité du bac à sable.

- Les parents ont **INTERDICTION** de sortir du « cordon sanitaire » qui traverse la cour. Ils ont l'obligation de tenir compte du marquage au sol pour respecter la distanciation physique.

- **Les parents sortent de l'enceinte de l'école obligatoirement par le portail situé à proximité du bac à sable.**

- **Un parent ne pourra pas échanger avec l'enseignant(e) de son enfant, ceci en vue d'assurer la bonne circulation des familles dans le cordon sanitaire. Il faudra dans l'absolu adresser un mail à l'enseignant(e) de son enfant.**

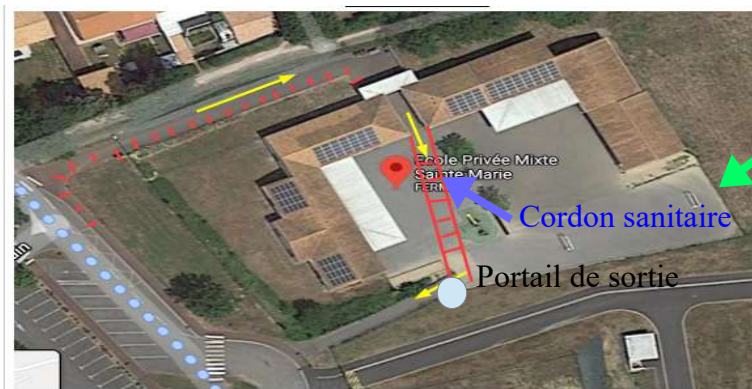
- L'élève rejoint directement sa classe. La porte de classe est ouverte pour ne pas toucher la poignée.

- L'enseignant est à la porte de la classe pour l'accueillir.

- Dès en rentrant, l'élève va se laver obligatoirement les mains (avec l'aide de l'ASEM pour les classes maternelles) puis se rend à sa place.

CONSIGNE SPECIFIQUE AUX ELEVES ARRIVANT A L'ECOLE A VELO.

- L'élève arrivant à vélo doit descendre de son vélo dès le portail du haut et respecter la distance d'un mètre dans le chemin. **INTERDICTION FORMELLE DE DEPASSER** les familles à pied. Il rentre sur la cour avec son vélo. Il va ensuite le déposer aux range-vélos situés le long du grillage, derrière le but de football.



Parc à vélos

Le temps méridien

Pour les élèves qui repartent le midi chez eux, les élèves et leurs parents doivent respecter les consignes suivantes :

A 12h15 :

- Avant de sortir de sa classe, l'élève doit se laver les mains.

- Si un parent vient chercher son enfant, il doit emprunter obligatoirement le cordon sanitaire en respectant le sens de circulation.

- Les élèves autorisés à rentrer seuls chez eux, quitteront l'école en empruntant le cordon sanitaire.

A 13h30 :

- Avant l'ouverture du portail principal, les élèves, accompagnés ou non d'un adulte, doivent respecter la distanciation physique en tenant compte du marquage au sol.

- L'élève rejoint directement sa classe. La porte de classe est ouverte pour ne pas toucher la poignée.

- L'enseignant est à la porte de la classe pour l'accueillir.

- Dès en rentrant, l'élève va se laver obligatoirement les mains (avec l'aide de l'ASEM pour les classes maternelles) puis se rend à sa place.

NB : La consigne pour les élèves qui arriveraient à vélo est la même que celle de l'accueil du matin.

La sortie des classes

- Avant l'ouverture du portail principal, les parents doivent respecter la distanciation physique en tenant compte du marquage au sol.
- **De 16h40 à 16h50**, départ des enfants en fratries, **accompagnés d'UN adulte**.
- **De 16h50 à 17h00**, départ des enfants, **accompagnés d'UN adulte**, qui n'ont ni frère ni sœur dans l'école.
- **A partir de 17h00** (sans heure d'arrivée spécifique) : départ des enfants qui ont l'autorisation de partir de l'école **sans être accompagnés d'un adulte**, seuls ou en fratries, à pied ou à vélo.
- Lors de l'ouverture du portail principal par un(e) enseignant(e), les parents empruntent « **le cordon sanitaire** ».
- Pour permettre à plusieurs familles de rentrer sur la cour tout en respectant la distanciation physique, le premier parent à emprunter le cordon sanitaire doit avancer jusqu'à la ligne la plus proche du portail de sortie situé à proximité du bac à sable.
- Les parents ont **INTERDICTION** de sortir du « cordon sanitaire » qui traverse la cour. Ils ont l'obligation de tenir compte du marquage au sol pour respecter la distanciation physique.
- L'enseignant, présent à la porte de sa classe, demande à l'enfant de rejoindre son parent.
- Le parent accompagné de son(s) enfant(s) sortent de l'enceinte de l'école obligatoirement par le portail de sortie situé à proximité du bac à sable.
- **Un parent ne pourra pas échanger avec l'enseignant(e) de son enfant, ceci en vue d'assurer la bonne circulation des familles dans le cordon sanitaire. Il faudra dans l'absolu adresser un mail à l'enseignant(e) de son enfant.**

Organisation spatiale d'une salle de classe en élémentaire

- Quinze tables espacées d'un mètre les unes des autres.
- Un distributeur à savon dans la classe avec du papier à usage unique.
- Chaque élève apportera son propre sac (cabas) en plus de son cartable. Son matériel sera rangé dans le cabas et en aucun cas dans le bureau, afin de permettre la rotation des élèves. Le cabas restera à l'école.

Organisation spatiale d'une salle de classe en maternelle

Cycle 1	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque élève aura sa place individuelle - Un distributeur à savon dans la classe avec du papier à usage unique. - Chaque élève aura son propre matériel qui sera rangé dans une boîte en plastique nominative.
Organisation du temps de sieste	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque classe organise son lieu de sieste en respectant la distanciation physique. MS regroupés dans la salle de la garderie. GS dans leur classe respective (temps de relaxation) TPS-PS dans les salles de sieste habituelles. - Surveillance par les ASEM sous la responsabilité des enseignantes de maternelle.

Les blocs sanitaires - Hygiène

Organisation générale	<ul style="list-style-type: none"> - Le lavage des mains doit être réalisé, a minima : <ul style="list-style-type: none"> • A l'arrivée dans l'école ; • Avant de s'asseoir à leur table, notamment après les récréations ; • Avant et après chaque repas ; • Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ; • Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ; • Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile. - Avant de se rendre aux toilettes, l'élève doit se laver les mains dans sa classe. - Obligation pour l'élève de se laver les mains avant de rejoindre sa classe. - Organiser le passage aux toilettes sur temps de récréation. Eviter sur temps de classe l'envoi d'un enfant aux toilettes car pas de visibilité pour l'enseignant de voir si l'élève respecte les gestes barrières. - Les portes des sanitaires sont toujours ouvertes pour favoriser l'aération et éviter de toucher les poignées de porte.
Organisation en maternelle	<ul style="list-style-type: none"> - Un toilette et un urinoir par niveau (1 pour les PS, 1 pour les MS et 1 pour les GS) - Nettoyage par un personnel OGEC 4 fois dans la journée : 10h30, 13h30, 15h30, 19h00.

Organisation en élémentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Un toilette réservé par niveau dans le bloc sanitaire filles (5 toilettes : 1 CP, 1CE1, 1CE2, 1CM1, 1 CM2) Urinoirs et toilettes réservé par niveau dans le bloc sanitaire (1 urinoir et 1 toilette pour les CP, 1 urinoir et 1 toilette pour les CE1-CE2 et 1 urinoir et 1 toilette pour les CM1-CM2) - Nettoyage par un personnel OGEC 4 fois dans la journée : 10h30, 13h30, 15h30, 19h00.
-----------------------------	---

Les récréations

Organisation générale	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter les croisements de classes et d'élèves : <ul style="list-style-type: none"> o Les temps de récréation sont échelonnés. o Une seule classe par cour de récréation. 3 espaces dédiés à la récréation bien délimités : l'espace vert à proximité des classe maternelles, la cour maternelle et la cour élémentaire o Aménagement des temps de récréation en fonction de l'effectif présent. o Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves (marquage au sol). o Organisation des départs et retours en classe par groupes adaptés pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique. - Port du masque pour les adultes. - Vigilance au respect des gestes barrière et de la distanciation physique dans les jeux extérieurs. - Les jeux de contact et de ballon sont proscris et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que la structure de jeux sur la cour maternelle. - Neutralisation de l'utilisation des jeux et installations d'extérieurs avec points de contact (rubalise installée au niveau des buts de foot, du panier de basket, ...) et désinfection régulière adaptée des coffres de rangements et des bancs. - La mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs sont proscris ou alors une désinfection après chaque manipulation sera effective. - Proposition de jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrière et la distanciation physique (mimes, devinettes, marelle.....). Des activités non dirigées limitant l'interaction entre les élèves seront privilégiées. - En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, les récréations seront organisées en intérieur. S'il pleut, les élèves du cycle 3 ne sortent pas pour permettre à ceux du cycle 1 de sortir et jouer sous un préau. - Organisation d'un lavage des mains.
-----------------------	---

Organisation en maternelle	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #d3d3d3;"> <th colspan="7">LE MATIN</th> </tr> <tr style="background-color: #d3d3d3;"> <th colspan="7">Récréation sur l'espace vert</th> </tr> <tr> <th></th> <th>9h45-10h00</th> <th>10h00-10h15</th> <th>10h15-10h30</th> <th>10h30-10h45</th> <th>10h45-11h00</th> <th>1100h-11h15</th> </tr> </thead> <tbody> <tr style="background-color: #ffffcc;"> <td>TPS-PS</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr style="background-color: #ccffcc;"> <td>MS-GS</td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td>x</td> <td></td> </tr> <tr style="background-color: #ffcccc;"> <td>MS-GS</td> <td></td> <td></td> <td>x</td> <td></td> <td></td> <td>x</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr style="background-color: #d3d3d3;"> <th colspan="4">L'APRES-MIDI</th> </tr> <tr style="background-color: #d3d3d3;"> <th colspan="4">Récréation sur l'espace vert</th> </tr> <tr> <th></th> <th>14h50-15h20</th> <th>15h20-15h50</th> <th>15h50-16h20</th> </tr> </thead> <tbody> <tr style="background-color: #ffffcc;"> <td>TPS-PS</td> <td></td> <td></td> <td>x</td> </tr> <tr style="background-color: #ccffcc;"> <td>MS-GS</td> <td>x</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr style="background-color: #ffcccc;"> <td>MS-GS</td> <td></td> <td>x</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	LE MATIN							Récréation sur l'espace vert								9h45-10h00	10h00-10h15	10h15-10h30	10h30-10h45	10h45-11h00	1100h-11h15	TPS-PS	x			x			MS-GS		x			x		MS-GS			x			x	L'APRES-MIDI				Récréation sur l'espace vert					14h50-15h20	15h20-15h50	15h50-16h20	TPS-PS			x	MS-GS	x			MS-GS		x	
LE MATIN																																																																			
Récréation sur l'espace vert																																																																			
	9h45-10h00	10h00-10h15	10h15-10h30	10h30-10h45	10h45-11h00	1100h-11h15																																																													
TPS-PS	x			x																																																															
MS-GS		x			x																																																														
MS-GS			x			x																																																													
L'APRES-MIDI																																																																			
Récréation sur l'espace vert																																																																			
	14h50-15h20	15h20-15h50	15h50-16h20																																																																
TPS-PS			x																																																																
MS-GS	x																																																																		
MS-GS		x																																																																	

Organisation en élémentaire	LE MATIN							
	Récréation sur la cour maternelle				Récréation sur la cour élémentaire			
		10h15-10h30	10h30-10h45	10h45-11h00		10h15-10h30	10h30-10h45	10h45-11h00
	CP-CE1	x			CE2-CM1	x		
	CP-CE1		x		CM1-CM2		x	
CE1-CE2			x	CM2			x	
	L'APRES-MIDI							
	Récréation sur la cour maternelle				Récréation sur la cour élémentaire			
		15h00-15h15	15h15-15h30	15h30-15h45		15h00-15h15	15h15-15h30	15h30-15h45
	CP-CE1	x			CE2-CM1	x		
	CP-CE1		x		CM1-CM2		x	
CE1-CE2			x	CM2			x	

L'affichage – la signalétique

- Affichage aux portails.
- Affichage sur la porte de la garderie.
- Affichage sur les portes de classe.
- Affichage sur les points d'eau.
- Affichage sur les portes des blocs sanitaires.
- Marquage au sol dans la descente menant au portail principal.
- Marquage au sol devant la porte de la garderie.
- Marquage au sol pour respecter la distanciation au niveau du cordon sanitaire.
- Marquage au sol devant les entrées des classes.

Photocopieur

- Planning horaire pour que les enseignants ne se retrouvent pas trop nombreux dans la salle des maîtres.
- Distributeur de gel hydro-alcoolique à côté du photocopieur.

Gestes barrières chez les élèves et utilisation du matériel en classe

Organisation générale	<ul style="list-style-type: none"> - Le jour de la rentrée, les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves - Pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire. - Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage. - Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. - Prévoir une boîte ou des paquets de mouchoirs en papier jetables. - Prévoir une gourde facile à ouvrir par l'enfant. (Possibilité d'une bouteille d'eau uniquement pour les élèves en élémentaire)
Cycle 1	En réflexion (un mail vous sera envoyé par chaque enseignant)
Cycle 2	En réflexion (un mail vous sera envoyé par chaque enseignant)
Cycle 3	<p><u>Piste de réflexion</u> : (un mail vous sera envoyé par chaque enseignant)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le petit matériel restera à l'école (trousses, règle...). Seuls les cahiers pourront être apportés à la maison. Penser à bien vérifier les trousses avant le retour à l'école. Il faut prévoir le matériel nécessaire pour effectuer le travail à la maison. - un sac cabas servant à ranger le matériel. - livre de lecture. - un jeu auquel un enfant pour jouer seul.

Moyens mis en oeuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée

permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Procédure à suivre par les parents: éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. (Un appui du médecin de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge).
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

Procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

Organisation de la demi-pension.

Communication de la CCPA en date du 04 mai 2020

« Les restaurants scolaires resteront fermés au moins jusqu'au 29 mai.

Lieu : repas pris en classe

Qui doit fournir ce repas : Les familles devront fournir un **repas froid** et le nécessaire pour déjeuner (assiette, couverts, serviette de table, bouteille d'eau) dans un sac permettant d'assurer la bonne conservation des aliments. En effet, il ne sera pas possible de faire réchauffer des plats au sein des classes.

Personnel : des agents territoriaux seront affectés à ces missions.

Facturation : aucune.

Numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers travaillant auprès de l'établissement

Médecin scolaire : Docteur Yon.

Centre Médico Scolaire

10 Rue des Religieuses, 85100 Les Sables-d'Olonne

[Téléphone](tel:0251211030) : 02 51 21 10 30

Informations

- Les informations de la situation de l'établissement vous seront communiquées par les moyens habituels (affichage, courriels, site internet,...): nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

En fonction de la situation, le chef d'établissement se donne la possibilité de refuser la venue des élèves scolarisés en maternelle, si :

① la gestion des gestes barrière s'avérerait trop complexe, ne permettant pas d'assurer le protocole sanitaire exigé

② le nombre d'élèves du personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire devenait trop important.

③ le nombre d'enseignants et/ou de personnels OGEC s'avérerait insuffisant.